


## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre  
(6.3.c bis)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 4 septembre 2006, Décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, Arrêté du 7 décembre 2007, Arrêté du 24 décembre 2012

### A INFORMATIONS GENERALES

N° de rapport : <b>9052</b>	Signature :
Référence ADEME : 2525T4016417H	
Date du rapport : 24/12/2025	
Valable jusqu'au : 23/12/2035	
Nature de l'ERP :	
Année de construction : 1960	
Diagnostiqueur :	
Adresse : 20 route des Fontaines <b>25440 RONCHAUX INSEE : 25500</b>	
<input type="checkbox"/> Bâtiment entier	<input checked="" type="checkbox"/> Partie de bâtiment (à préciser) : <b>L'ensemble des locaux hormis le logement a l'intérieur du bâtiment.</b>
	Sth : <b>778 m²</b>
Propriétaire :	Gestionnaire (s'il y a lieu) :
Nom : <b>Monsieur</b>	Nom :
Adresse : <b>20 Route des Fontaines 25440 RONCHAUX</b>	Adresse :

### B CONSOMMATIONS ANNUELLES D'ENERGIE

Période de relevés de consommations considérée :

	Consommations en énergies finales (détail par énergie en kWh <sub>EP</sub> )	Consommations en énergie primaire (détail par énergie en kWh <sub>EP</sub> )	Frais annuels d'énergie En € (TTC)
Bois, biomasse			
Electricité			
Gaz			
Autres énergies			
Production d'électricité à demeure			
Abonnements			0,00 €
<b>TOTAL</b>			

#### Consommations énergétiques

(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

#### Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Consommation estimée : kWh <sub>ep</sub> /m <sup>2</sup> .an	Bâtiment	Estimation des émissions : kg <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> .an	Bâtiment
<b>Bâtiment économe</b>		<b>Faible émission de GES</b>	
≤ 30 <b>A</b>		≤ 3 <b>A</b>	
31 à 90 <b>B</b>		4 à 10 <b>B</b>	
91 à 170 <b>C</b>		11 à 25 <b>C</b>	
171 à 270 <b>D</b>		26 à 45 <b>D</b>	
271 à 380 <b>E</b>		46 à 70 <b>E</b>	
381 à 510 <b>F</b>		71 à 95 <b>F</b>	
> 510 <b>G</b>		> 95 <b>G</b>	
<b>Bâtiment énergivore</b>		<b>Forte émission de GES</b>	

**C DESCRIPTIF DU BÂTIMENT (OU DE LA PARTIE DE BÂTIMENT) ET DE SES EQUIPEMENTS**
**C.1 DESCRIPTIF DU BATIMENT (OU DE LA PARTIE DU BATIMENT)**
**TYPE(S) DE MUR(S)**

Intitulé	Type	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1 atelier	<b>Blocs de béton creux</b>	Extérieur	20	Non isolé
Mur 2 atelier	<b>Blocs de béton creux</b>	Terre (paroi enterrée)	20	Non isolé
Mur 3 atelier	<b>Béton cellulaire construit avant 2013</b>	Local non chauffé (autre que véranda)	15	
Mur 4 sanitaire, wc, savonnerie	<b>Blocs de béton creux</b>	Extérieur	20	Epaisseur : 10 cm (intérieure)
Mur 5 entrée	<b>Blocs de béton creux</b>	Extérieur	20	Non isolé
Mur 6 savonnerie	<b>Cloison de plâtre</b>	Local non chauffé (autre que véranda)	Inconnue	Epaisseur : 4 cm (répartie)
Mur 7 atelier	<b>Blocs de béton creux</b>	Local non chauffé (autre que véranda)	20	Non isolé
Mur 8 sur entrée	<b>Cloison de plâtre</b>	Local non chauffé (autre que véranda)	Inconnue	Epaisseur : 4 cm (répartie)
Mur 9 garage et autres locaux	<b>Blocs de béton creux</b>	Extérieur	Inconnue	Non isolé
Mur 10 garage et autres locaux	<b>bardage en tôles ondulées sur charpente métallique</b>	Extérieur	Inconnue	Non isolé

**TYPE(S) DE TOITURE(S)**

Intitulé	Type	Donne sur	Isolation
Plafond 1 entrée, sanitaire, wc et stockage 4	<b>Dalle béton</b>	Comblés perdus	Epaisseur : 10 cm (intérieure)
Plafond 2 général bâtiment	<b>Plaques ondulées métalliques</b>	Extérieur	Non isolé
Plafond 3 atelier	<b>Bois sur solives bois</b>	Local chauffé	Epaisseur : 10 cm (intérieure)
Plafond 4 atelier	<b>Bois sur solives bois</b>	Local non chauffé	Extérieure et intérieure

**TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS**

Intitulé	Type	Donne sur	Isolation
Plancher 1	<b>Dalle béton</b>	Terre-plein	Non isolé

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)				
Intitulé	Type	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	Bois Opaque pleine	Local non chauffé (autre que véranda) - Autres dépendances		
Porte 2	Porte isolée avec double vitrage	Extérieur		
Porte 3	Porte coulissante aluminium sans rupture de pont thermique a simple vitrage	Local non chauffé (autre que véranda) - Autres dépendances		
Porte 4	Bois Opaque pleine	Local non chauffé (autre que véranda) - Autres dépendances		
Porte 5	Bois Opaque pleine	Local non chauffé (autre que véranda) - Autres dépendances		
Porte 6	Métallique Vitrée simple vitrage	Extérieur		
Porte 7	Métallique Opaque pleine	Extérieur		
Fenêtre 1	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - simple vitrage vertical	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 2	Portes-fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - simple vitrage vertical	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 3	Fenêtre PVC DV posée a l'interieur d'une fenêtre bois SV	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 4	Chassis vitré	Local non chauffé (autre que véranda) - Autres dépendances	Non	Non
Fenêtre 5	polycarbonate	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 6	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 7	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical	Extérieur	Non	Non

## C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE							
Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffage poêle à copeaux d'atelier FAGIDA GX25 (menuiserie)	Bois			NA		Absent	Individuel
Radiateur électrique soufflant marque BLYSS (savonnerie)	Électrique			NA	2021	Non requis	Individuel

**Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage**

Air soufflé (surface chauffée : 246,95 m²)

Autre émetteur à effet joule (surface chauffée : 13,15 m²)

**TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -**
**C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE**
**TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE**

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical Electrique	Electrique			NA	1990	Non requis	Individuel

**C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION**
**TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION**

Type de système

VMC SF Auto réglable après 2012

**C.5 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'ECLAIRAGE**
**TYPE DE SYSTEME D'ECLAIRAGE**

Type de système

Tubes néon

LED

**C.6 DESCRIPTIF DES AUTRES SYSTEMES**
**AUTRES EQUIPEMENTS CONSOMMANTS DE L'ENERGIE - AUCUN -**
**C.7 NOMBRE D'OCCUPANTS : Inconnu**
**C.8 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -**

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :

Néant

## D NOTICE D'INFORMATION

### Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer les différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour disposer de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiqué.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

### Commentaires :

### Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

### Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à votre collectivité ou établissement.

### Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire et/ou quotidienne.
- Vérifier la température intérieure de consigne : Elle peut être abaissée considérablement selon la durée de la période d'occupation, traitez chaque local avec sa spécificité (par exemple température entre 14 et 16°C dans une salle de sports, réglez le chauffage en fonction du taux d'occupation et des apports liés à l'éclairage dans une salle de spectacle).
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

### Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs

### Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

### Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et dans les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec, par exemple, une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

### Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; Ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

### Sensibilisation des occupants et du personnel

- Éteindre les équipements lors des périodes d'inoccupation.
- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le soir en quittant les locaux
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires

### Compléments

## E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires
Eau chaude sanitaire	Chauffe eau électrique	Remplacement du chauffe eau électrique par un chauffe eau instantané (savonnerie et sanitaire)
Parois vitrées atelier	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif	Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$ . Montant estimé par fenêtre
Murs atelier	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur)	Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effnergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Concernant les murs "anciens" les isolant non perspirants (polystyrène par exemple) sont à proscrire.
Murs atelier	Isolation par l'intérieur des Murs en contact avec un volume non chauffé	Isolation des Murs en contact avec un volume non chauffé. Mise en place d'un isolant permettant d'atteindre pour l'ensemble paroi + isolant $3.7\text{m}^2\text{k/w}$
parois vitrée sanitaire	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif	Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$ .

## Commentaires :

La surface indiquée en page 1 "Surface thermique" correspond a la surface utile du lot décrite dans l'arrêté du 28 décembre 2012, la SURT est l'addition des Surfaces de Plancher (S.P.) construits à chaque étage auxquelles sont déduits ou non comptés :

- Les surfaces occupées par les murs, y compris l'isolation ;
- Les cloisons fixes prévues aux plans, les poteaux ;
- Les marches et cages d'escalier, cages d'ascenseur ou de monte charge. Leur emprise sur le plancher bas est également déduite. (Rappel : la cage d'escalier est un volume indépendant) ;
- Les gaines et conduits, ainsi que leur emprise sur le plancher bas ;
- Les ébrasements de portes de et de fenêtres ;
- Les locaux techniques exclusivement dédiés au fonctionnement du bâtiment et à usage temporaire

Cette surface est majorée de 10%. En aucun elle ne peut être employée comme surface carrez, boutin ou autre relevé de surface. Etant précisé qu'au vue de l'encombrement des locaux cette surface n'est pas garantie

Concernant les bâtiments ou parties de bâtiment a occupation professionnelle, la réglementation impose l'emploi des relevés de consommations réelles concernant le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire pour l'établissement du diagnostic de performance énergétique. Aucune facture ou relevé concernant ces dépenses n'ayant été transmis à l'opérateur de repérage a la date de l'établissement du DPE, celui remet son travail en l'état, son rôle consistant à proposer des mesures d'amélioration thermique.

Les mesures d'améliorations thermiques portent exclusivement sur les locaux équipés d'un système de chauffage.

### Observations :

Ventilation, absence de sortie sur toiture, absence d'amenée d'air

Certaines parois vitrées des locaux de stockage sont absents ou cassé (Stockage 4 notamment)

Mur extérieur stockage 3 lezardé (vers stockage 4)

L'isolant du plafond de l'atelier ne donnait pas sur le logement d'habitation est en partie détérioré (écrasé, piétiné,...)

## Les travaux sont a réaliser par un professionnel qualifié.

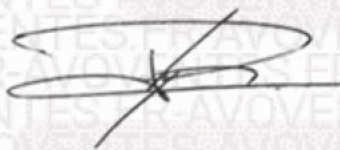
Pour plus d'informations :

[www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr) rubrique performance energetique

[Www.ademe.fr](http://Www.ademe.fr)

## F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature



Etablissement du rapport :

Fait à **ETUPES** le **24/12/2025**

Cabinet : **RETI**

Nom du responsable : **AVOVENTES AVOVENTES**

Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ IARD**

N° de police : **86517808/80810371**

Date de validité : **30/09/2026**

Date de visite : **18/12/2025**

Le présent rapport est établi par **AVOVENTES AVOVENTES** dont les compétences sont certifiées par : **DEKRA CERTIFICATION**

**Centre d'affaires La Boursidière**

**Rue La Boursidière-Porte I 92350 LE PLESSIS-ROBINSON**

N° de certificat de qualification : **DT11878**

Date d'obtention : **24/08/2022**

Version du logiciel utilisé : **AnalysImmo DPE 3CL 2021 version 4.1.1**